

ANNEXE COMPTES CONSOLIDÉS AU 30/06/2023

Construction de 4,2 km de tunnel ferroviaire de la ligne 15 sud lot T3A - Grand Paris Express (Bouygues Travaux Publics)

BOUYGUES

Donnons vie au progrès

SOMMAIRE

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS	3
NOTE 2	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE.....	10
NOTE 3	ACTIF NON COURANT	12
NOTE 4	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	13
NOTE 5	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	14
NOTE 6	DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES	16
NOTE 7	VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	17
NOTE 8	CHIFFRE D'AFFAIRES	17
NOTE 9	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL.....	18
NOTE 10	IMPÔT	19
NOTE 11	INFORMATION SECTORIELLE.....	20
NOTE 12	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	25
NOTE 13	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	25

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs du premier semestre 2023

Les principales opérations du premier semestre 2023 sont présentées ci-après :

- Le 4 janvier 2023, Bouygues Construction a apporté à Equans l'intégralité des actions composant le capital de ses activités Energies & Services (sociétés Bouygues Energies & Services, Kraftanlagen Energies & Services GmbH). L'intégralité des actions Equans reçues par Bouygues Construction en rémunération de cet apport a été distribuée à ses actionnaires, soit à Bouygues SA et à sa filiale SFPG.

Les activités Energies & Services de Bouygues, qui étaient rattachées à Bouygues Construction sur l'exercice 2022, sont rattachées au secteur IFRS 8 « Equans » depuis début janvier 2023. La contribution dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2023 du pôle « Equans » est communiquée en note 11 de l'annexe.

Ce transfert a été réalisé sur la base de la valeur comptable historique des activités Energies & Services chez Bouygues Construction dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun et est sans impact sur les comptes consolidés de Bouygues.

- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que des offres anciennes de Bouygues Telecom associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à payer à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros de dommages et intérêts et a indiqué que l'exécution provisoire du jugement est de droit, ce qui selon Bouygues Telecom est inexact s'agissant d'une procédure introduite avant le 1er janvier 2020. Free Mobile a pris la décision de procéder à l'exécution forcée de la condamnation. En conséquence, le 16 mai 2023 Bouygues Telecom a versé à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros majorée des intérêts légaux, soit 310 millions d'euros. Bouygues Telecom conteste le jugement du tribunal de commerce de Paris ainsi que son exécution provisoire et a fait appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Paris. Cette somme a été classée dans le bilan du 30 juin 2023 en « Autres actifs financiers non courants ». Le décaissement est présenté en « Autres flux liés aux opérations d'investissement » dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie.
- Le 15 février 2023, les groupes France Télévisions, M6 et TF1, ont annoncé leur décision d'arrêter la plateforme Salto et sa mise en dissolution en vue de sa liquidation. La société Salto a mis fin à son service le 27 mars 2023. Au 31 décembre 2022, les pertes cumulées depuis l'origine avaient été imputées à l'avance en compte-courant (considérée comme une composante de la quote-part d'investissement du groupe dans la société), et l'excédent avait été comptabilisé en provision pour charges. Cette position n'a pas évolué sur le 1^{er} semestre 2023.
- Le 27 juin 2023, Bouygues a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 150 millions d'euros, prime d'émission incluse, dans le cadre de l'opération d'épargne salariale dénommée Bouygues Confiance n°12.

Cette augmentation de capital était réservée aux salariés des sociétés françaises du Groupe, via un FCPE dont les parts sont bloquées pendant une période de cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé autorisé par la loi. Elle a entraîné la création de 6 845 564 actions Bouygues nouvelles (note 4 de l'annexe) émises au prix de souscription de 21,912 euros.

- Le 3 juillet 2019, le tribunal d'appel de Singapour a confirmé la décision de première instance mettant à la charge de Dragages Singapour, filiale de Bouygues Construction, les coûts de réfection de l'ensemble du bardage de la façade de la tour Centennial livrée en 1997, faisant suite à la chute en 2004, puis en 2011, de panneaux de la façade. Le 19 avril 2023, Dragages Singapour a été condamnée par la Haute Cour de la République de Singapour à payer 39 millions d'euros. Le 26 juin 2023, aux termes d'une procédure d'appel et d'une négociation avec le client, Dragages Singapour a signé un accord mettant un terme définitif à ce litige pour 37 millions d'euros, payés au cours du deuxième trimestre 2023.

- Après la sélection de la chaîne TF1 par l'ARCOM le 22 février dernier dans le cadre de l'appel à candidature pour sa diffusion sur la TNT, TF1 a signé le 27 avril 2023 une nouvelle convention avec l'Autorité, lui permettant l'utilisation de la fréquence TNT à compter du 6 mai 2023 pour une durée de 10 ans.
- À la suite d'une décision du Conseil de la concurrence intervenue le 9 mai 2007, la Région Île-de-France (la « Région ») avait mené, courant 2008, une série de procédures visant à obtenir réparation du préjudice qu'elle estimait avoir subi du fait des pratiques anticoncurrentielles d'entreprises du secteur de la construction à l'occasion de l'attribution des différents marchés de rénovation des lycées en Île-de-France.

Le Tribunal des conflits ayant jugé, le 16 novembre 2015, que ce litige relevait des juridictions administratives, la Région avait, le 28 mars 2017, saisi le tribunal administratif de Paris de plusieurs requêtes indemnitaires (une par lycée concerné) aux fins de condamnation in solidum des co-auteurs du dommage au paiement d'une indemnité d'un montant de 16,4 % du prix payé pour chaque lycée.

Par plusieurs jugements en date du 29 juillet 2019, le tribunal administratif de Paris a déclaré prescrites les actions indemnitaires engagées.

Sur appel de la Région, la cour administrative d'appel, par deux arrêts du 19 février 2021, a jugé que l'action en responsabilité de la Région n'était pas atteinte par la prescription et a ordonné une mesure d'expertise aux fins d'évaluation du préjudice. Par deux arrêts en date du 17 mai 2023, le Conseil d'Etat a rejeté les pourvois formés par les sociétés du Groupe concernées contre les arrêts précités de la cour administrative d'appel. L'expertise ordonnée par la cour administrative d'appel en 2021, suspendue dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, a repris.

- Au cours du deuxième trimestre 2023, Bouygues a mis en place un dispositif exceptionnel d'incitation à la performance dénommé « Plan de Performance Management » (ou « PPM »). Ce dispositif vise à assurer l'engagement de managers sélectionnés au sein d'Equans et l'alignement de leurs intérêts avec les objectifs financiers que Bouygues a fixés pour Equans jusqu'en 2027.

Ce PPM prévoit des actions gratuites Equans et des primes de performance :

- La charge IFRS 2 liée à l'attribution des actions gratuites Equans est comptabilisée au sein d'Equans en capitaux propres (transaction réglée en instruments de capitaux propres) et dans les comptes consolidés du Groupe en dette de personnel (transaction réglée en trésorerie) dans la mesure où Bouygues SA assurera la liquidité de ces actions. A ce titre, une charge de 8 millions d'euros a été comptabilisée au deuxième trimestre 2023 en « Autres charges opérationnelles » chez Equans (note 9 de l'annexe). Cette charge est basée sur la juste valeur des actions Equans à la date d'attribution (15 mai 2023) et correspond également à la juste valeur de l'engagement de liquidité de Bouygues SA au titre du PPM. Elle reste inchangée dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2023. A compter du second semestre 2023, la charge qui est comptabilisée chez Equans à chaque clôture pourra être ajustée dans les comptes consolidés du Groupe uniquement pour tenir compte de l'évolution de la juste valeur des actions Equans depuis la date d'attribution et ainsi refléter l'engagement de liquidité de Bouygues SA. Cet ajustement sera présenté chez Bouygues SA et filiales diverses en information sectorielle.
- Les primes de performance commenceront à être comptabilisées au troisième trimestre 2023 en « Autres charges opérationnelles » lorsque les salariés concernés en seront informés. Elles seront constatées au rythme des services rendus par les bénéficiaires.

En complément, certains des managers sélectionnés ont la possibilité d'investir dans Equans aux côtés de Bouygues SA à hauteur d'un montant global de 15 millions d'euros. Dans ce cadre, au cours du deuxième trimestre 2023, Bouygues SA leur a cédé pour un montant total de 12 millions d'euros des actions Equans assorties d'une option de rachat. Compte tenu de cette option, une dette de personnel a été comptabilisée pour le même montant au 30 juin 2023 en contrepartie de la trésorerie reçue. Elle pourra être réajustée en fonction de la juste valeur des actions Equans. L'impact de la cession de ces actions est classé dans l'État Consolidé des Flux de Trésorerie en « Augmentations (réductions) de capital versées

par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires ». La cession des actions résiduelles est intervenue le 26 juillet 2023 pour 3 millions d'euros.

- Le 30 mai 2023, Bouygues a annoncé le succès du placement d'une émission obligataire pour un montant de 1 milliard d'euros à 8 ans (échéance 17 juillet 2031), portant un coupon de 3,875%. Le coût économique pour le Groupe, après prise en compte des opérations de pré-couverture, s'établit à un niveau légèrement inférieur à 1,95%.
- Au cours du premier semestre 2023, le crédit syndiqué mis en place dans le cadre du financement de l'acquisition d'Equans (note 1.2 de l'annexe) a été remboursé à hauteur de 1 750 millions d'euros (note 6 de l'annexe) et s'élève à 700 millions d'euros au 30 juin 2023.
- Comme mentionné en note 1.2 de l'annexe, Bouygues E&S Contracting UK Limited (« BYES Contracting ») et Full Circle Génération Ltd (le « Client ») ont conclu le 3 novembre 2015 (i) un contrat de conception construction (le « CCC ») et (ii) un contrat d'exploitation-maintenance (le « CEM ») pour réaliser une centrale biomasse (Energy from Waste) dans le port de Belfast. La centrale a été réceptionnée le 26 mars 2020. Le Client ayant considéré que les tests de performance réalisés à compter de cette date n'ont pas été concluants, il a procédé à la résiliation du CCC pour faute le 5 juillet 2021, et à la résiliation du CEM pour faute le 6 juillet 2021. BYES Contracting conteste le droit à résiliation du Client.

Le 28 mars 2022, le Client a initié une procédure d'arbitrage en vue de se voir indemniser des dommages résultant de la non-atteinte des performances de la centrale, qu'il valorise dans un mémoire au tribunal en date du 30 juin 2023, à 323,8 millions d'euros au titre du CCC et à 88,5 millions d'euros au titre du CEM (hors intérêts). La procédure suit son cours. Bouygues E&S Contracting UK Limited conteste la demande du Client.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2022

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2022 sont présentées ci-après :

- Acquisition d'Equans par Bouygues

- Déroulement des opérations

Le 5 novembre 2021, les groupes Bouygues et Engie ont conclu une promesse d'achat aux termes de laquelle Bouygues s'engage à acquérir la totalité du groupe Equans, sur la base d'une valeur d'entreprise de 6,7 milliards d'euros.

Le 12 mai 2022, Bouygues a signé avec Engie le contrat d'acquisition d'Equans (« Share Purchase Agreement ») après l'émission de l'ensemble des avis des Instances Représentatives du Personnel concernées d'Equans et d'Engie.

Le 19 juillet 2022, la Commission européenne a autorisé l'acquisition d'Equans par Bouygues sous réserve du respect des engagements proposés par Bouygues de céder Colas Rail Belgium, ce qui a été réalisé le 30 septembre 2022.

Le 19 juillet 2022, l'autorité chargée du contrôle des concentrations et des investissements étrangers britannique (CMA, Competition and Markets Authority) a émis un avis exprimant ses préoccupations de concurrence uniquement sur l'appel d'offres en cours sur la caténaire de la ligne à grande vitesse High Speed 2 (HS2). Bouygues a déposé le 26 juillet 2022 des propositions de remèdes sur la base desquels la CMA a autorisé l'opération le 27 septembre 2022.

Le 4 octobre 2022, Bouygues SA a finalisé l'acquisition d'Equans et franchit une étape clé de son développement. Le prix final d'acquisition de 100 % des titres Equans s'établit à 6,1 milliards d'euros (dont 130 millions d'euros versés à Engie le 12 mai 2022 à la signature du contrat d'acquisition). À la date de prise de contrôle, après allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 5 209 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 6,5 milliards d'euros après prise en compte de la dette nette d'Equans au jour de l'acquisition d'un montant de 0,4 milliard d'euros. Au 30 juin 2023, le goodwill provisoire s'élève à 5 209 millions d'euros.

- Financement des opérations

Le 3 décembre 2021, Bouygues a signé un crédit syndiqué destiné à financer l'acquisition d'Equans à hauteur de 6 milliards d'euros. Seize banques ont participé à ce financement dont l'échéance a été négociée pour 24 mois après le closing de l'acquisition, et au plus tard le 31 mars 2025. Il était alors prévu que ce financement fasse l'objet d'un refinancement

obligataire avant 2024. Après avoir été réduit dans un premier temps à 4,7 milliards d'euros à la suite des émissions d'emprunts obligataires réalisées par Bouygues le 17 mai 2022, le crédit syndiqué a été tiré pour la totalité dans le cadre de la réalisation de l'acquisition avant d'être partiellement refinancé le 24 octobre 2022 par des nouvelles émissions d'emprunts obligataires d'un montant total de 2,25 milliards d'euros. Au 31 décembre 2022, le crédit syndiqué est donc tiré en totalité et s'élève à 2,45 milliards d'euros. Le coût économique du financement d'Equans est d'environ 2%. Le détail du refinancement est décrit ci-après.

Le 17 mai 2022, Bouygues a émis deux emprunts obligataires d'un montant total de 2 milliards d'euros avec prise d'effet au 24 mai 2022. Ils sont constitués d'une tranche d'un milliard à 7 ans portant un coupon de 2,25 % et d'une tranche d'un milliard à 15 ans portant un coupon de 3,25 %.

Le 24 octobre 2022, Bouygues a émis deux emprunts obligataires d'un montant total de 2,25 milliards d'euros avec prise d'effet au 3 novembre 2022. Ils sont constitués d'une tranche de 1,25 milliard d'euros à 10 ans portant un coupon de 4,625 % et d'une tranche d'un milliard d'euros à 20 ans portant un coupon de 5,375 %.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des swaps de pré-couverture mis en place dans le cadre de l'acquisition d'Equans s'élevait à 1 015 millions d'euros avant impôts différés et est comptabilisée pour 146 millions d'euros à l'actif du bilan en « Instruments financiers – Couverture des dettes financières » et pour 869 millions d'euros en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » suite à l'encaissement des soultes sur les emprunts obligataires de mai et novembre 2022. Au 30 juin 2022, la juste valeur des swaps de pré-couverture comptabilisés à l'actif du bilan en « Instruments financiers-Couverture des dettes financières » s'élevait à 765 millions d'euros avant impôts différés passifs de 198 millions d'euros.

La juste valeur des swaps de pré-couverture dans le cadre de l'acquisition d'Equans s'élevait avant impôts différés à 38 millions d'euros au 31 décembre 2021. La variation de cette juste valeur de swaps de pré-couverture sur l'exercice 2022 est comptabilisée pour 977 millions d'euros en « Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres ». La juste valeur sera reprise au rythme de l'amortissement des emprunts obligataires couverts. La variation de la juste valeur de swaps de pré-couverture sur le premier semestre 2022 s'élevait à 727 millions d'euros.

Le montant d'impôt dû à la suite de l'encaissement des swaps de pré-couverture s'élève à 224 millions d'euros. Il a été partiellement compensé par l'imputation de la totalité des déficits de l'intégration fiscale chez Bouygues SA et de ce fait 146 millions d'euros ont été payés fin 2022 à ce titre.

▪ Information financière au 31 décembre 2022

Equans est consolidé dans les comptes de Bouygues à compter de début octobre 2022. Les activités Energies & Services de Bouygues, actuellement rattachées au secteur Bouygues Construction jusqu'au 31 décembre 2022, rejoindront début janvier 2023 le secteur IFRS 8 « Equans » (note 1.1 de l'annexe). La contribution dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 du pôle « Equans » et des activités Energies & Services rattachées à Bouygues Construction est communiquée en note 17 de l'annexe au 31 décembre 2022.

Les frais liés à l'acquisition d'Equans sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles » dans le compte de résultat consolidé du Groupe et s'élevaient respectivement à 71 millions d'euros sur l'exercice 2022 et à 40 millions sur le premier semestre 2022. Ils s'élevaient à 17 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Si la prise de contrôle d'Equans par Bouygues et son financement étaient intervenus le 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires du groupe Bouygues aurait été de 54 385 millions d'euros, le résultat opérationnel courant de 2 069 millions d'euros et le résultat net de 1 127 millions d'euros.

- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom et Cellnex ont signé un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 1 350 nouveaux sites Mobile à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Cellnex, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera d'une option d'achat des titres de Cellnex exerçable entre le 1er juillet et le 31 décembre 2045, 2050 et 2055, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.

- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom, Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) et Phoenix France Infrastructures ont signé un accord pour la création d'une société destinée à acquérir 2 000 sites Mobile en Zone Très Dense et d'en déployer jusqu'à 400 supplémentaires. Cette société, filiale directe de Phoenix France Infrastructures, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera d'une option d'achat de titres de Phoenix France Infrastructures exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2038, puis tous les 2 ans jusqu'en 2051, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de ces deux sociétés.
- Le 24 février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Bouygues, ayant très peu d'activité dans ces deux pays, n'est pas directement impacté par le conflit en cours. En effet, en 2021, Bouygues avait réalisé 123 000 euros de chiffre d'affaires en Russie et 24 000 euros en Ukraine. En 2022 aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé dans l'un de ces deux pays. Néanmoins, le Groupe reste très vigilant quant aux évolutions macroéconomiques et à leurs répercussions directes et indirectes sur les activités et les résultats du Groupe.
- Le 28 février 2022, TF1 a annoncé avoir reçu une promesse d'achat de la chaîne TFX (canal 11 de la TNT) d'Altice Media et lui avoir consenti une exclusivité. Le 8 avril 2022, TF1 a annoncé la finalisation avec Altice des accords relatifs à cette cession.
- Le 3 novembre 2015, Bouygues E&S Contracting UK Limited et Full Circle Génération Limited ont conclu (i) un contrat de conception construction (le « CCC ») et (ii) un contrat d'exploitation-maintenance (le « CEM ») relatifs à une centrale Biomasse à Belfast. L'usine a été mise en service le 26 mars 2020. Les tests de performance réalisés à compter de cette date n'ont pas été concluants. Le 5 juillet 2021, le Client a procédé à la résiliation du CCC pour faute, et, le 6 juillet 2021, à la résiliation du CEM pour faute.

Le 28 mars 2022, le Client a initié une procédure d'arbitrage dans le cadre du contrat CCC en vue de se voir indemniser des dommages résultant de la non-atteinte des performances de l'usine (demande préliminaire s'élevant à environ 12,4 millions de livres sterling à titre de principal, soit 14 millions d'euros) et a transmis le 3 février 2023 son décompte au titre des manquements allégués, qui est contesté par Bouygues E&S Contracting UK Limited.

- Le 24 mars 2022, TF1 et M6 ont signé un accord avec France Télévisions concernant le rachat de la participation de 33,33 % de France Télévisions dans Salto, le service de vidéo à la demande par abonnement détenu à parts égales par France Télévisions, TF1 et M6. Par cet accord, les groupes TF1 et M6 s'engageaient, en cas de réalisation de leur projet de fusion, à racheter la participation de 33,33 % de France Télévisions pour une valeur définitive de 45 millions d'euros. La réalisation de ces deux opérations restait soumise à la réalisation du projet de fusion entre le groupe TF1 et le groupe M6, qui a été abandonné au cours du second semestre 2022.
- Le 26 juillet 2022, Bouygues a annoncé la remise d'un rapport par les services de l'instruction de l'Autorité de la concurrence dans le cadre de l'examen du projet de rapprochement entre TF1 et M6. Dans ce rapport, qui ne préjugait pas de la décision finale du Collège de l'Autorité, les services d'instruction considèrent que l'opération soulève des problèmes de concurrence significatifs (en particulier sur le marché de la publicité). La nature et l'étendue des remèdes requis dans le rapport d'instruction feraient perdre toute pertinence au projet des parties qui, dans ce cas, l'abandonneraient.
- Le 16 septembre 2022, Bouygues, RTL Group, TF1 et le groupe M6 ont mis un terme au projet de fusion des groupes TF1 et M6, annoncé le 17 mai 2021. Cette décision intervient après l'audition des parties par le Collège de l'Autorité de la Concurrence, les 5 et 6 septembre 2022, pour défendre l'intérêt et la nécessité de l'opération. À la suite des débats avec l'Autorité et malgré les remèdes additionnels proposés, il apparaît que seuls des remèdes structurels concernant a minima la cession de la chaîne TF1 ou de la chaîne M6 seraient de nature à permettre l'autorisation de l'opération. Les parties ont donc conclu que le projet ne présentait plus aucune logique industrielle. En conséquence, en accord avec les autres parties, Bouygues a décidé de mettre fin au processus d'examen de l'opération devant l'Autorité de la Concurrence. En conséquence, les accords de cession signés avec Altice concernant TFX, et avec France Télévisions concernant le rachat de la participation résiduelle dans Salto deviennent caducs.

- Le 6 avril 2022, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont conclu un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses (AMII) et peu denses (AMEL/RIP) auprès des différents opérateurs d'immeuble, soit environ 21 millions de prises. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, SDFAST (Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires) et Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. SDFAST a principalement pour objet d'acquérir des droits d'accès de long-terme auprès des Opérateurs d'Immeuble, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux cotés des principaux opérateurs français. Environ deux milliards d'euros seront ainsi investis dans les cinq prochaines années.

Lors de la création de la SDFAST, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente-cinq ans uniquement auprès de la SDFAST pour les prises FTTH à un tarif fixé à l'avance et les contrats d'approvisionnement permettant à la SDFAST d'acheter auprès des Opérateurs d'Immeubles des prises FTTH. La SDFAST a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 6 avril 2022 la quote-part de 49 % détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST à 585 millions d'euros dont 535 millions au titre des deux contrats apportés qui seront reconnus en résultat opérationnel courant sur la durée du contrat et 50 millions au titre de l'augmentation de capital qui sera réalisée par Bouygues Telecom. Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2022, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST était valorisée respectivement à 611 et à 603 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 31 juillet et le 31 décembre de 2031 à 2033, puis tous les 5 ans de 2036 à 2056.

- Le 28 juin 2022, TF1 a signé un accord en vue de céder les activités Publishers du pôle Media digital au groupe Reworld Media. Ces activités Publishers regroupent notamment les marques aufeminin, Marmiton, Doctissimo, et les Numériques. La réalisation de cette opération a été annoncée 18 octobre 2022.
- Le 21 juillet 2022, TF1 a signé un accord d'entrée en négociations exclusives avec la société Future Technology Retail, en vue de céder les activités de marketing d'influence exercées par les entités Ykone.

La réalisation de cette opération a été annoncée le 27 juillet 2022.

Pour mémoire, les activités Publishers du pôle Media digital et les entités Ykone étaient disponibles à la vente au 30 juin 2022 et l'ensemble des actifs et passifs de ces entités avaient donc été classés en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » et « Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente » en bas de bilan, conformément à IFRS 5 pour 198 millions d'euros et 74 millions d'euros respectivement.

- Le 9 août 2022, Colas Rail a signé un contrat pour l'acquisition de 100% des parts du Groupe Hasselmann, basé en Thuringe et spécialisé dans la construction de voies ferrées et d'infrastructures ferroviaires. Le groupe familial est constitué de trois sociétés : Hasselmann GmbH (infrastructures ferroviaires), NTG GmbH (voie ferrée) et LGM Logistik GmbH (sécurité ferroviaire). A date, il emploie près de 300 personnes et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros. La réalisation effective de l'opération a eu lieu le 4 octobre 2022 après approbation de l'opération par les autorités compétentes en matière de droit de la concurrence. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix d'acquisition, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 46 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 63 millions d'euros. Au 30 juin 2023, dans l'attente de l'allocation du prix d'acquisition le goodwill provisoire s'élève à 44 millions d'euros.
- Au quatrième trimestre 2022, Colas a réalisé une opération de cession de 39 sites en France pour une valeur de 70 millions d'euros ainsi que d'un site en Australie pour l'équivalent de 35 millions d'euros. Ces cessions ont été reconnues comme vente au sens d'IFRS 15. Une partie de ces installations a fait l'objet juste après d'un contrat de location et leur plus-value a été retraitée en conséquence selon IFRS 16.

- Le 17 novembre 2022, dans le contexte de l'échec de leur projet de fusion et faute d'offres satisfaisantes pour une cession de la plateforme Salto, TF1 et M6 ont acté lors d'un conseil de surveillance leur retrait de Salto. Les coûts liés à cette opération pour chaque associé ont été provisionnés au 31 décembre 2022 et s'ajoutent à la quote-part de résultat net déficitaire au titre de l'exercice. La quote-part du groupe dans le résultat 2022 de Salto est une perte s'élevant à 46 millions d'euros (note 3.2.6.2 de l'annexe) dont 22 millions d'euros de provisions encourues au titre des coûts de liquidation. Les pertes cumulées depuis l'origine (y compris la perte de l'exercice de 46 millions d'euros) excédant la valeur de la participation du groupe ont été imputés à l'avance en compte-courant (considérée comme une composante de la quote-part d'investissement du groupe dans la société) et l'excédent de 15 millions d'euros a été comptabilisé en provision pour charges. Par ailleurs, le 29 mars 2022, le groupe avait souscrit à l'augmentation de capital de Salto de 41 millions d'euros par compensation de sa créance détenue en compte courant d'associés.
- Au cours de l'exercice 2022, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 4 sites MSC (data centers) pour 102 millions d'euros. Une plus-value de 52 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits opérationnels » au 31 décembre 2022.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 30 juin 2023

- Néant.

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 30 juin 2023 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentés dans le document d'enregistrement universel déposé le 22 mars 2023 auprès de l'AMF.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Reporting Interpretations Committee* (« IFRIC »), à présent appelé *IFRS Interpretation Committee*, ou émises par l'organisme qui l'a précédé, le *Standing Interpretation Committee* (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2023, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire), devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent le bilan, le compte de résultat, l'état des produits et charges comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires condensés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses six métiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 27 juillet 2023.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2023 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2022.

La Direction du Groupe a établi les comptes consolidés intermédiaires condensés en prenant en compte des estimations et hypothèses telles que décrites en note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Les méthodes d'évaluation spécifiques aux comptes consolidés intermédiaires condensés sont les suivantes :

- Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt des sociétés au titre de la période est évaluée selon les principes définis par la norme IAS 34 sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période (sauf pour les sociétés françaises de l'intégration fiscale de Bouygues SA dont la charge d'impôt est appréciée selon une imposition réelle à la fin de période).
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des avantages du personnel correspondent au prorata des charges estimées sur l'année, calculées sur la base des hypothèses actuarielles et des prévisions réalisées au 31 décembre 2022. Les effectifs, les salaires ou hypothèses actuarielles peuvent être mis à jour lorsque l'impact est significatif.

Au 30 juin 2023, une augmentation du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des indemnités de fin de carrière de 33 points de base par rapport au 31 décembre 2022 a été constatée mais non prise en compte sur le semestre. Les taux utilisés pour les pensions sont relativement stables par rapport au 31 décembre 2022.

L'impact d'une hausse ou d'une baisse des taux d'actualisation en France et à l'international sur les montants des provisions enregistrées s'élèverait à :

	Hypothèse	Hausse	Baisse
Indemnités de fin de carrière (France)	70 points de base	(38)	44
Pensions (International)	50 points de base	(86)	88

Par ailleurs, une variation à la hausse du taux d'augmentation des salaires en France de 50 points de base, entraînerait une augmentation de la provision pour 24 millions d'euros.

Ces impacts seraient appréhendés dans l'état des produits et charges comptabilisés.

Le 15 avril 2023, la réforme des retraites portant sur le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite en France a été publiée au Journal Officiel. L'impact de cette modification de régime estimé à 29 millions d'euros concerne principalement Bouygues Construction, TF1, Equans et Bouygues Telecom et a été appréhendé en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat consolidé du 1^{er} semestre 2023 (note 9 de l'annexe).

2.3 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Au 30 juin 2023, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2022, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2023.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023
 - Amendements à IAS 12

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 12 relatifs à la comptabilisation initiale d'impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus de la même transaction. Ces modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif, comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 11 août 2022. L'analyse des impacts est en cours et sera finalisée au cours de l'exercice 2023. A ce stade de l'analyse, l'impact sur le Groupe apparaît non significatif.
 - Impôt minimum mondial (Pilier 2)

Le Groupe est concerné par l'impôt minimal mondial et a engagé des travaux pour collecter les données nécessaires à son chiffrage. L'impact devrait toutefois être non significatif à l'échelle des impôts payés par le Groupe (respectivement 518 et 397 millions d'euros en 2022 et 2021).

L'exception de non-reconnaissance d'impôts différés liés à Pilier 2, admise par le projet d'amendement à IAS 12 "Impôts sur le revenu" approuvé par l'IASB en mai 2023, est appliquée par Bouygues.

2.4 Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à une faible activité du premier semestre, principalement chez Colas en raison des conditions climatiques. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux principes IFRS, le chiffre d'affaires intermédiaire est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle.

Note 3 Actif non courant

3.1 Goodwill

3.1.1 Évolution de la valeur nette sur le premier semestre 2023

	Valeur nette
31/12/2022	12 626
Changements de périmètre	26
Pertes de valeur	
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	11
30/06/2023	12 663

Les goodwill au 30 juin 2023 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2022 sont déterminés de la manière suivante :

	Equans	Hasselmann Colas
UGT		
Prix d'acquisition (I)	6 126	71
Actifs nets acquis hors goodwill : (II)	(160)	(27)
Actif non courant	(1 803) ^a	(11)
Actif courant	(6 331) ^a	(35)
Passif non courant	669	8
Passif courant	7 305 ^a	11
Affectation du prix d'acquisition : (III)	(763)	
Écarts d'évaluation incorporels	(989) ^b	
Écarts d'évaluation corporels	(30)	
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	256	
Part non acquise (IV)	6	
Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)	5 209 ^a	44
Écarts de conversion		
Goodwill au 30/06/2023	5 209	44

(a) Les actifs nets acquis comprennent principalement des actifs immobilisés pour 1 341 millions d'euros, des créances clients pour 2 218 millions d'euros et des actifs sur contrats clients pour 2 483 millions d'euros ainsi que des dettes fournisseurs et des passifs sur contrats clients pour respectivement 2 179 millions d'euros et 1 922 millions d'euros.

(b) concernent les relations clients pour 482 millions d'euros, les marques (actif non amortissable) pour 419 millions d'euros, les carnets de commande pour 78 millions d'euros et les technologies développées pour 10 millions d'euros.

Le goodwill provisoire lié à l'acquisition d'Equans s'élève à 5 209 millions d'euros et représente principalement la valeur des synergies payées, les contrats et relations clients futurs, la main d'œuvre et son savoir-faire. Une revue stratégique des actifs acquis a été lancée début 2023 et aucun d'entre eux ne répond aux critères de classement en actifs détenus en vue de la vente au 30 juin 2023. La fin de la période d'allocation du goodwill est le 30 septembre 2023.

3.1.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

UGT	30/06/2023		31/12/2022	
	Total	Bouygues ou filiales (%)	Total	Bouygues ou filiales (%)
Bouygues Construction ^a	232	100,00	1 160	100,00
Colas ^b	1 560	96,85	1 562	96,85
Equans ^c	6 168	100,00	5 209	100,00
TF1 ^b	1 302	45,17	1 299	44,51
Bouygues Telecom ^b	3 401	90,53	3 396	90,53
TOTAL	12 663		12 626	

(a) goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

(b) goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT

(c) goodwill sur acquisitions réalisées par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau Bouygues SA sur l'UGT. Il comprend depuis le 1^{er} janvier 2023 le goodwill des activités Energies et Services apportées par Bouygues Construction à Equans le 4 janvier 2023 (note 1.1 de l'annexe) qui figurait au 31 décembre 2022 dans les comptes de Bouygues Construction

En l'absence d'indice de perte de valeur, les goodwill comptabilisés au 30 juin 2023 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de dépréciation.

3.2 Coentreprises et entités associées

La quote-part du résultat des coentreprises et entités associées est détaillée par métier en note 11 de l'annexe.

	Valeur nette
31/12/2022	1 686
Quote-part du résultat de la période	46
Écarts de conversion	1
Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(6)
Résultat net et produits et charges nets comptabilisés	41
Affectation du résultat N-1, distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	19
30/06/2023	1 746

Note 4 Information sur les capitaux propres consolidés

Capital de Bouygues SA

Au 30 juin 2023, le capital social de Bouygues SA est constitué de 381 336 141 actions, d'une valeur nominale d'un euro. Ce capital comprend 2 975 000 actions détenues en propre, dont 1 150 000 ont été acquises au cours du premier semestre 2023 pour 36 millions d'euros. Ces actions détenues en propre sont destinées à être annulées à hauteur de 2 825 000 actions pour 31 millions d'euros et destinées à des plans d'actions gratuites à hauteur de 150 000 actions pour 5 millions d'euros.

	31/12/2022	Flux 2023		30/06/2023
		Augmentation	Réduction	
Actions	374 486 777	6 849 364 ^a		381 336 141
NOMBRE DE TITRES	374 486 777	6 849 364		381 336 141
Nominal	1 €			1 €
CAPITAL EN EUROS	374 486 777	6 849 364		381 336 141

(a) dont 6 845 564 actions Bouygues nouvelles émises dans le cadre de l'opération d'épargne salariale Bouygues Confiance n°12 (note 1.1 de l'annexe)

Note 5 Provisions non courantes et courantes

5.1 Provisions non courantes

	Avantages du personnel ^a	Litiges, contentieux, réclamations, travaux ^b	Garanties données ^c	Autres provisions non courantes ^d	Total
31/12/2022	788	326	484	652	2 250
Écarts de conversion			9	1	10
Dotations	52	19	44	25	140
Reprises sur provisions utilisées	(54)	(22)	(26)	(17)	(119)
Reprises sur provisions non utilisées	(29)	(7)	(4)	(28)	(68)
Gains et pertes actuariels	12				12 ^e
Virements de rubriques et autres mouvements	5	(4)		6	7
30/06/2023	774	312	507	639	2 232 ^f

(a) Avantages du personnel	774
Indemnités de fin de carrière (IFC)	517
Médailles du travail	155
Pensions	102
(b) Litiges, contentieux, réclamations, travaux	312
Provisions sur litiges clients	66
Réclamations sous-traitants	38
Autres litiges de personnel et divers	208
(c) Garanties données	507
Provisions garanties décennales	400
Provisions garanties complémentaires bâtiment génie civil/travaux publics	107
(d) Autres provisions non courantes	639
Provisions risques divers étranger	35
Provisions risques sociétés non contrôlées	131
Démantèlement et remise en état des sites	311
Provisions contrôle organismes sociaux	84
Autres provisions non courantes	78

(e) Les écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent pour -21 millions d'euros dans l'état consolidé des produits et charges comptabilisés dont -9 millions d'euros sur les régimes surfinancés présentés à l'actif.

(f) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions non courantes s'établissent à 85 millions d'euros au 30/06/2023 et se composent essentiellement de provisions pour garanties données pour 75 millions d'euros et de provisions pour litiges et contentieux pour 8 millions d'euros. Ils sont stables par rapport au 31/12/2022.

5.2 Provisions courantes

Provisions liées à l'exploitation	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes ^a	Total
31/12/2022	102	473	713	544	1 832
Écarts de conversion		2	(1)	5	6
Dotations	9	70	133	98	310
Reprises sur provisions utilisées	(17)	(60)	(168)	(71)	(316)
Reprises sur provisions non utilisées	(1)	(15)	(31)	(5)	(52)
Virements de rubriques et autres mouvements	2	14	13	(8)	21
30/06/2023	95	484	659	563	1 801 ^b

Les provisions pour risques chantiers, travaux et fin de chantiers et pour pertes à terminaison concernent principalement Bouygues Construction, Colas et Equans. L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Autres provisions courantes :	563
Provisions pour réassurance	55
Provisions pour restructuration	31
Provisions pour remise en état des sites (courant)	37
Provisions courantes diverses	440

(b) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions courantes s'établissent à 149 millions d'euros au 31/12/2022 dont 47 millions d'euros sur les provisions courantes diverses, 61 millions d'euros sur les provisions pour pertes à terminaison, 21 millions d'euros sur les provisions pour risques chantiers travaux et fin de chantiers et 20 millions d'euros sur les provisions garanties données. Une reprise utilisée de 26 millions d'euros a été réalisée au cours du premier semestre 2023.

Note 6 Dettes financières non courantes et courantes

6.1 Répartition des emprunts

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	46	785	8 317	7 336
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	527	451	3 060	3 833
Emprunts et dettes financières divers	94	125	394	417
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES	667	1 361	11 771	11 586

Les dettes financières non courantes et courantes diminuent de 509 millions d'euros. Cette variation s'explique pour l'essentiel par les opérations chez Bouygues SA :

- le remboursement du crédit syndiqué dans le cadre du financement d'Equans pour 1 750 millions d'euros (portant au 30 juin 2023 le montant à rembourser avant le 4 octobre 2024 à 700 millions d'euros) et le remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à échéance en janvier 2023 pour 700 millions d'euros ;
- partiellement compensés par le nouvel emprunt obligataire émis au deuxième trimestre 2023 (note 1.1 de l'annexe) d'un montant de 1 milliard d'euros et l'émission de Négociable European Commercial Paper (Billets de Trésorerie) pour 575 millions d'euros.

Cette diminution des dettes chez Bouygues SA de 875 millions d'euros est partiellement compensée par une hausse des dettes de 358 millions d'euros chez Colas en lien avec la saisonnalité de l'activité.

6.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires comportent une clause de *change of control* (clause de changement de contrôle de Bouygues SA). Les crédits bancaires contractés par Bouygues SA ne comportent ni *covenant* financier ni *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

Note 7 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2022	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Variations des justes valeurs	Autres mouvements	30/06/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 736	(1)	20	(3 471) ^c		1	2 285
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(418)	12	(18)	(37)		(1)	(462)
TRESORERIE NETTE (A) ^a	5 318	11	2	(3 508)			1 823
Dettes financières non courantes	11 586	10	(1)	332 ^b	25	(181)	11 771
Dettes financières courantes	1 361	5		(828) ^b		129	667
Instruments financiers nets	(189)	4		2 ^b	141 ^d		(42)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	12 758	19	(1)	(494)	166	(52) ^e	12 396
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A) - (B)	(7 440)	(8)	3	(3 014)	(166)	52	(10 573)

(a) baisse de la trésorerie nette sur le premier semestre 2023 de 3 495 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie

(b) flux nets de trésorerie négatifs liés aux opérations de financement du premier semestre 2023 de 494 millions d'euros analysés dans l'état consolidé des flux de trésorerie se décomposant en augmentation de 2 290 millions d'euros et en diminution de 2 784 millions d'euros

(c) dont 26 millions d'euros décaissés représentant l'écart entre les intérêts sur les emprunts obligataires payés aux taux coupons et le coût de l'endettement financier net comptabilisé au taux couvert tel que présenté dans la CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés

(d) dont 146 millions d'euros de variation de juste valeur des swaps de pré-couverture dans le cadre du financement de l'acquisition d'Equans suite à l'encaissement pour 138 millions d'euros de la soulte sur l'emprunt obligataire de mai 2023 (note 1.1 de l'annexe) figurant en « Autres flux liés aux opérations de financement » dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie

(e) dont annulation de la dette de 47 millions d'euros liée au complément de prix de BTBD dont le paiement figure dans les flux de trésorerie

Note 8 Chiffre d'affaires

	1 ^{er} semestre 2023				1 ^{er} semestre 2022			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Bouygues Construction	1 916	2 774	4 690	18	2 693	3 668	6 361	34
Bouygues Immobilier	689	54	743	3	820	49	869	5
Colas	2 992	3 769	6 761	26	2 953	3 534	6 487	35
Equans	3 058	6 043	9 101	35				
TF1	891	130	1 021	4	1 026	140	1 166	6
Bouygues Telecom	3 788		3 788	14	3 623		3 623	20
Bouygues SA et autres	5	27	32	0	6	19	25	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	13 339	12 797	26 136	100	11 121	7 410	18 531	100

	2 ^{ème} trimestre 2023				2 ^{ème} trimestre 2022			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Bouygues Construction	971	1 439	2 410	17	1 358	1 947	3 305	32
Bouygues Immobilier	380	32	412	3	446	24	470	4
Colas	1 706	2 457	4 163	29	1 704	2 387	4 091	40
Equans	1 556	3 163	4 719	33				
TF1	474	75	549	4	540	75	615	6
Bouygues Telecom	1 858		1 858	13	1 834		1 834	18
Bouygues SA et autres	4	14	18		3	9	12	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	6 949	7 180	14 129	100	5 885	4 442	10 327	100

La ventilation du chiffre d'affaires par rubrique et métier figure en note 11 de l'annexe.

La baisse constatée chez Bouygues Construction provient du transfert des activités Energies et Services, désormais consolidées chez Equans (note 1.1 de l'annexe).

Note 9 Résultat opérationnel

	1 ^{er} semestre		2 ^{ème} trimestre	
	2023	2022	2023	2022
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	681	492	695	569
Autres produits opérationnels	41	17	31	9
Autres charges opérationnelles	(121)	(61)	(87)	(37)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	601	448	639	541

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 11 de l'annexe.

1^{er} semestre 2023

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 80 millions d'euros pour le Groupe et se composent principalement pour de 42 millions d'euros de coûts de réorganisation et d'intégration, 25 millions d'euros de coûts liés au dénouement du litige Centennial et 24 millions d'euros de provisions pour risques ; partiellement compensés par 29 millions d'euros d'impact lié à la réforme des retraites (note 2.2 de l'annexe).

Les autres charges opérationnelles nettes se décomposent par métier de la manière suivante :

- 10 millions d'euros de reprise de dépréciations de droits d'utilisation comptabilisées au quatrième trimestre 2022 et 6 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles, partiellement compensés par 4 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage de réseau et 1 million d'euros d'autres charges opérationnelles chez Bouygues Telecom ;
- 25 millions d'euros de coûts liés au dénouement du litige Centennial à Singapour (note 1.1 de l'annexe), 24 millions d'euros de provisions pour risques dont 21 millions d'euros liés à un changement de réglementation évoqué au 31 décembre 2022 et 7 millions d'euros de coûts après signature en mai 2023 d'une convention judiciaire d'intérêt public avec le Parquet National Financier relatif à l'attribution des marchés publics du chantier du Centre Hospitalier Annecy Genevois et 1 million d'euros d'autres charges opérationnelles ; partiellement compensés par 11 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles chez Bouygues Construction ;
- 8 millions d'euros au titre des charges du Plan de Performance Management (note 1.1 de l'annexe), 8 millions d'euros de frais de conseil dans le cadre d'une revue stratégique des activités et 7 millions d'euros de coûts d'intégration ; partiellement compensés par 4 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière chez Equans ;
- 25 millions d'euros de coûts de réorganisation nets liés principalement au nouvel accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) dans le cadre d'une stratégie d'accélération digitale accompagnée d'une optimisation de ressources en 2023 ; partiellement compensés par 6 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière chez TF1 ; et
- 9 millions d'euros de coûts liés à la réorganisation en France partiellement compensés par 1 million d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière chez Colas.

1^{er} semestre 2022

Les autres charges opérationnelles nettes concernaient Bouygues Telecom, TF1, Bouygues Construction et Bouygues SA. Elles s'élevaient à 44 millions d'euros et se composaient principalement pour le Groupe de 40 millions d'euros de coûts relatifs au projet de rachat d'Equans.

Les autres charges opérationnelles nettes se décomposaient par métier de la manière suivante :

- 17 millions d'euros de plus-values de cession de data centres, partiellement compensés par 4 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage de réseau et 3 millions d'euros d'autres charges opérationnelles chez Bouygues Telecom ;
- 7 millions d'euros de coûts relatifs au projet de rapprochement des activités de TF1 et M6 chez TF1 ;
- 8 millions d'euros de coûts au sein du pôle Energies & Services, chez Bouygues Construction, dans le cadre du projet de rachat d'Equans par Bouygues SA et 5 millions d'euros d'autres charges opérationnelles ; et
- 34 millions d'euros de coûts relatifs principalement aux projets de rachat d'Equans auprès d'Engie et de rapprochement des activités de TF1 et M6 chez Bouygues SA.

Note 10 Impôt

La charge d'impôt s'élève à 155 millions d'euros au premier semestre 2023.

	1 ^{er} semestre		2 ^{ème} trimestre	
	2023	2022	2023	2022
PRODUIT / (CHARGE) D'IMPÔT	(155)	(103)	(152)	(130)

Le taux effectif d'impôt est de 39 % au premier semestre 2023, contre 30 % au premier semestre 2022. Le taux effectif 2023 s'explique principalement par des pertes n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs à l'étranger ainsi que par les effets de différences de taux à l'étranger.

A la suite de contrôles portant sur les exercices 2018 et 2019, la direction des vérifications nationales et internationales de la direction générale des finances publiques a notifié à Bouygues Construction deux propositions de rectification au titre de l'impôt sur les sociétés, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de retenues à la source. L'administration considère que le montant des redevances perçues par Bouygues Construction auprès de ses filiales au titre des licences de marques devrait être revalorisé. Bouygues Construction, qui conteste tant le principe de cette revalorisation que son quantum, a engagé une procédure de recours administratif.

Note 11 Information sectorielle

Pour rappel, les activités Energies et Services de Bouygues Construction sont rattachées à Equans depuis début janvier 2023 (note 1.1 de l'annexe), impactant la comparabilité de la contribution de Bouygues Construction entre 2022 et 2023. La contribution de Bouygues Energies et Services chez Bouygues Construction en 2022 est détaillée en fin de note.

Les contributions par métier aux principaux agrégats du Groupe sont les suivantes :

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
1^{er} SEMESTRE 2023								
Publicité					746			746
Prestations de services	401	31	277	2 550	267	2 948	118	6 592
Autres produits sur activités de construction	4 294	712	5 152	6 384				16 542
Autre chiffre d'affaires	51		1 359	204	25	858		2 497
Chiffre d'affaires total	4 746	743	6 788	9 138	1 038	3 806	118	26 377
Chiffre d'affaires inter-activités	(56)		(27)	(37)	(17)	(18)	(86)	(241)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	4 690	743	6 761	9 101	1 021	3 788	32	26 136
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS								
	120		(127)	243	152	366	(27)	727
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)			(4)		(2)	(14)	(26)	(46)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	120		(131)	243	150	352	(53)	681
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	74		(139)	224	131	363	(52)	601
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	10	8	33	10		(18)	3	46
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	79		(132)	148	46	192	(108)	225

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
1^{er} SEMESTRE 2022								
Publicité					816			816
Prestations de services	2 180	27	267		344	2 824	99	5 741
Autres produits sur activités de construction	4 184	842	4 955					9 981
Autre chiffre d'affaires	49		1 295		27	812		2 183
Chiffre d'affaires total	6 413	869	6 517		1 187	3 636	99	18 721
Chiffre d'affaires inter-activités	(52)		(30)		(21)	(13)	(74)	(190)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	6 361	869	6 487		1 166	3 623	25	18 531
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS								
	185	16	(156)		192	309	(33)	513
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)			(4)		(3)	(14)		(21)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	185	16	(160)		189	295	(33)	492
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	172	16	(160)		182	305	(67)	448
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	4	3	22		(12)	(14)	(11)	(8)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	135	9	(128)		56	174	(99)	147

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
2^{ème} TRIMESTRE 2023								
Publicité					405			405
Prestations de services	204	18	134	1 339	139	1 486	60	3 380
Autres produits sur activités de construction	2 203	394	3 178	3 306				9 081
Autre chiffre d'affaires	29		863	95	14	383		1 384
Chiffre d'affaires total	2 436	412	4 175	4 740	558	1 869	60	14 250
Chiffre d'affaires inter-activités	(26)		(12)	(21)	(9)	(11)	(42)	(121)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES								
	2 410	412	4 163	4 719	549	1 858	18	14 129
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS								
	62	0	174	145	112	240	(15)	718
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)			(2)		(1)	(7)	(13)	(23)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	62		172	145	111	233	(28)	695
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	35		168	131	97	235	(27)	639
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	10	4	20	4		(9)	2	31
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	55	(1)	113	86	33	127	(54)	359

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT							
2^{ème} TRIMESTRE 2022							
Publicité				439			439
Prestations de services	1 119	15	196	174	1 423	51	2 978
Autres produits sur activités de construction	2 186	455	3 055				5 696
Autre chiffre d'affaires	31		860	13	417		1 321
Chiffre d'affaires total	3 336	470	4 111	626	1 840	51	10 434
Chiffre d'affaires inter-activités	(31)		(20)	(11)	(6)	(39)	(107)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES							
	3 305	470	4 091	615	1 834	12	10 327
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS							
	100	16	135	131	215	(18)	579
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)			(2)	(2)	(7)	1	(10)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	100	16	133	129	208	(17)	569
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	92	16	133	125	213	(38)	541
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	3	2	15	(5)	(10)	(10)	(5)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	70	10	97	41	120	(60)	278

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	120		(131)	243	150	352	(53)	681
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(3)		(13)	(5)	(1)	(14)	(1)	(37)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	77	5	154	84	145	577	33	1 075
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(16)	5	10	(36)	(9)	23	3	(20)
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(47)	(21)	(41)		(8)	(10)		(127)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} SEMESTRE 2023	131	(11)	(21)	286	277	928	(18)	1 572

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	185	16	(160)		189	295	(33)	492
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(4)		(9)		(2)	(14)		(29)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	88	5	175		162	536	11	977
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(77)	9	(3)		(10)	20	2	(59)
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(50)	(8)	(70)		(13)	(7)	(1)	(149)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} SEMESTRE 2022	142	22	(67)		326	830	(21)	1 232

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	62		172	145	111	233	(28)	695
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(2)		(7)	(2)		(7)	(1)	(19)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	38	3	95	38	76	291	16	557
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(17)	(1)	15	(30)	(6)	15		(24)
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(18)	(4)	(21)		(5)	(3)		(51)
EBITDA APRÈS LOYER								
2^{ème} TRIMESTRE 2023	63	(2)	254	151	176	529	(13)	1 158

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	100	16	133	129	208	(17)	569
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(2)		(5)	(1)	(7)	1	(14)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :							
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	42	2	109	69	267	10	499
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(54)		2	(8)	11	(2)	(51)
Retraitement des autres produits d'exploitation :							
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(28)	(4)	(48)	(10)	(3)	(1)	(94)
EBITDA APRÈS LOYER 2^{ème} TRIMESTRE 2022	58	14	191	179	476	(9)	909

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Indicateurs financiers bilan 30 juin 2023								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	2 731	(329)	(1 349)	(127)	365	(3 112)	(8 752)	(10 573)
Indicateurs financiers bilan 31 décembre 2022								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	3 817	(156)	(292)	(24)	326	(2 303)	(8 808)	(7 440)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers 1^{er} semestre 2023								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	141	(5)	(44)	337	228	899	(144)	1 412
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(7)	(1)	(71)	(110)	(112)	(855)	25	(1 131)
Remboursement des obligations locatives (III)	(22)	(3)	(79)	(69)	(16)	(81)		(270)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	112	(9)	(194)	158	100	(37)	(119)	11
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES	(783)	(151)	(572)	(293)	63	(331)	107	(1 960)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers							
1^{er} semestre 2022							
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	227	21	(86)	287	841	(64)	1 226
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(23)	(1)	(47)	(139)	(837)	(17)	(1 064)
Remboursement des obligations locatives (III)	(35)	(3)	(70)	(11)	(86)	(1)	(206)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	169	17	(203)	137	(82)	(82)	(44)

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES							
	(917)	(251)	(881)	(13)	(147)	(19)	(2 228)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers								
2^{ème} trimestre 2023								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	36	(6)	227	189	138	503	(102)	985
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(19)		(57)	(48)	(49)	(334)	(1)	(508)
Remboursement des obligations locatives (III)	(11)	(1)	(40)	(24)	(10)	(40)		(126)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	6	(7)	130	117	79	129	(103)	351

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES								
	(270)	(59)	(440)	(155)	(69)	(161)	13	(1 141)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers							
2^{ème} trimestre 2022							
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	97	19	176	156	464	(18)	894
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(16)	(1)	(34)	(73)	(345)	(17)	(486)
Remboursement des obligations locatives (III)	(18)	(1)	(37)	(5)	(45)	(1)	(107)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	63	17	105	78	74	(36)	301

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES							
	(153)	(96)	(668)	(145)	(120)	(30)	(1 212)

La contribution de Bouygues Construction en 2022 sur les principaux agrégats est la suivante :

	Bâtiment et Travaux Publics	Bouygues Energies & Services	Total Bouygues Construction
COMPTE DE RÉSULTAT 1^{er} SEMESTRE 2022			
Chiffre d'affaires total	4 540	1 873	6 413
Chiffre d'affaires inter-activités	(31)	(21)	(52)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	4 509	1 852	6 361
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	126	59	185
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles	(6)	(7)	(13)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	120	52	172
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	92	43	135
EBITDA APRÈS LOYER	115	27	142

	Bâtiment et Travaux Publics	Bouygues Energies & Services	Total Bouygues Construction
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022			
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	3 612	205	3 817

	Bâtiment et Travaux Publics	Bouygues Energies & Services	Total Bouygues Construction
Autres indicateurs financiers 1^{er} semestre 2022			
CASH-FLOW LIBRE	127	42	169

Note 12 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2022.

Note 13 Informations sur les parties liées

Les natures des transactions avec les parties liées n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2022.